

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par

M. Gosselin, M. Bazin, M. Bony, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Bourgeaux, M. Hetzel,  
M. Portier, M. Vatin, M. Seitlinger et Mme Anthoine

-----

### ARTICLE 3

Après l'alinéa 48, insérer l'alinéa suivant :

« À l'article 165, après le mot : « parties », sont insérés les mots : « et les témoins assistés » ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition s'inscrit dans la volonté de réforme du statut de témoin assisté initiée par les Etats-Généraux de la Justice et repris dans ce projet de loi. Par souci de cohérence, ces mesures doivent être étendues à l'ensemble de la section traitant de l'expertise dans le code de procédure pénale.